

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE TALBOT
(QUARTIER DE GRANADA)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 23 août 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour **Mme Yvette Talbot** relativement à la propriété située sur la rue Talbot (lots 3 775 881 et 6 434 742 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison d'un projet de subdivision du lot 6 434 742 qui créerait deux lots ayant une largeur de 11,6 mètres chacun au lieu du minimum de 12 mètres exigé par le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'opération cadastrale, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que le maintien des lots ainsi créés pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour de juillet 2021



Angèle Tousignant, greffière